

Plan Local d'Urbanisme
Révision allégée n°1

4. Règlement
4.2. Règlement graphique
Echelle 1:5 000

ARRET DU PROJET

Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal du 27 avril 2019

Le Maire, Monsieur Thierry OZENNE



Zonage

Limite de zone ou de secteur
Nom de la zone ou du secteur

- UA** Zone urbaine mixte de centralité à dominante de bâti ancien
UB Zone urbaine mixte à dominante d'habitat individuel dense
UC Zone urbaine mixte à dominante d'habitat individuel et d'habitat collectif de faible densité
UE Zone urbaine monofonctionnelle réservée aux bâtiments d'activités du site Nestlé
UG Zone urbaine monofonctionnelle réservée aux grands équipements d'intérêt collectif
UZ Zone urbaine monofonctionnelle réservée aux activités artisanales, industrielles et commerciales
1AU Zone d'urbanisation future mixte à vocation principale d'habitat
1AUE Zone d'urbanisation future réservée aux bâtiments d'activités du site Nestlé
1AUZC Zone d'urbanisation future réservée aux activités commerciales et de services
2AU Zone d'urbanisation future mixte différée
A Zone agricole
N Zone naturelle protégée
NL Zone naturelle à vocation récréative et/ou touristique
NP Zone naturelle de protection renforcée

Environnement et paysage

- Espaces Boisés Classés
■ Haies à protéger en vertu de l'application de l'article L.123-1-7 du CU
■ Plantations à réaliser
■ Espaces verts à protéger en vertu de l'application de l'article L.123-1-7 du CU
★ Elément du patrimoine à protéger en vertu de l'application de l'article L.123-1-7 du CU
■ Eléments du patrimoine bâti à protéger en vertu de l'application de l'article L.123-1-7
■ Patrimoine bâti d'intérêt local à protéger en vertu de l'application de l'article L.123-1-7 du CU

Voirie et espace public

- Emplacements réservés (*)
--- Chemin à créer ou à conserver en vertu de l'application de l'article L.123-1-6 du CU

Risques et nuisances

- Zone Inondable par débordement de cours d'eau
■ Zone alluviale au risque mal identifié
● Cavité (position erronée)
■ Zone de débordement de nappe
■ Couloir correspondant au passage d'une canalisation de gaz haute pression

Prescriptions particulières

- Secteur d'application de maintien et de renforcement des locaux d'activités (L.123-1-7 bis du CU)
■ Périmètre de mixité sociale en vertu de l'application de l'article L.123-2 du CU

Emplacements réservés (*)

Número	Objet	Bénéficiaire	Surface
1	Aménagement de jardins familiaux	Commune	3 300 m ²
2	Extension du cimetière	Commune	5 530 m ²
3	Aménagement de stationnement public	Commune	170 m ²
4	Réalisation d'un centre de secours	Commune	8 000 m ²
5	Aménagement d'une piste cyclable	Commune	3 650 m ²
6	Aménagement d'une piste cyclable	Commune	2 400 m ²
7	Elargissement de la voirie	Département	9 100 m ²